

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2023
PROJET DE PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 10 heures 30

Président : Éric LIEGEON

Secrétaire : Guillaume PATOZ

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ

Membres absents : ---

Membres absents excusés : Jocelyne VUILLEMIN, Jérôme PEYLABOUD

Membres ayant participé au vote : 7

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil du 27 novembre 2023**
- 2. Finances**
 - Ouverture des crédits d'investissement 2024
- 3. Urbanisme**
 - Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
- 4. Intercommunalité**
 - Transfert de compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- 5. Bâtiments communaux**
 - Fromagerie
- 6. Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal du CM du 27 novembre 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil municipal 27 novembre 2023 est approuvé et signé du Président et du Secrétaire de séance.

2. Finances

Ouverture des Crédits d'investissement 2024

Dans l'attente du vote du budget 2024, la collectivité peut engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Pour la commune de Courvières, le montant des dépenses d'investissement 2023 au budget communal est de 84 585,23 €. Le montant maximum des crédits pouvant être ouverts en investissement avant le vote du budget 2024 est donc de 21 146,30€. Le Conseil municipal valide cette proposition.

(Délibération n°20230601)

3. Urbanisme

Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

La loi du 10 mars 2023 invite les communes à définir les zones situées sur leurs territoires qui seraient les plus adaptées pour accueillir des projets de production d'énergie renouvelable. Toutes les énergies renouvelables sont concernées par ce dispositif : panneaux photovoltaïques, agrivoltaïsme, panneaux solaires, éolien, biogaz, géothermie...

La Communauté de Communes, lors de son dernier Conseil a proposé de recruter un bureau d'étude spécialisé pour accompagner les communes de la CFD qui souhaiteraient porter un projet sur leur territoire. En principe, pour bénéficier de ce dispositif, les zones devraient être définies avant le 31 décembre 2023.

Devant la difficulté des communes à déposer un dossier complet à cette date, l'administration accepte de prendre en compte les projets qui seront déposés au plus tard le 30 avril 2024 à condition qu'une délibération de principe soit prise par les communes avant le 31 décembre 2023.

Les membres du Conseil municipal adoptent le principe de définir des ZAER sur la commune.

(Délibération n°20230602)

4. Intercommunalité

Transfert de compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Le Conseil Communautaire du 12 décembre 2023 a décidé de prendre la compétence DECI en lieu et place des communes afin de mutualiser les équipements, d'harmoniser les modes de fonctionnement et de disposer d'un interlocuteur unique en matière de DECI.

Ce transfert de compétence s'inscrit également dans une suite logique de la prise de la compétence de l'eau par la CFD au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le transfert DECI à la Communauté de Communes Frasnè-Drugeon à compter du 1^{er} janvier 2024.

(Délibération n°20230603)

5. Bâtiments communaux

Fromagerie

M. Vincent OUDOT, Président de la société de coopérative de fromagerie de Courvières, a remis un courrier à la commune pour une demande d'achat du bâtiment de fromagerie par la SCAF.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette demande, une évaluation du bien devra être réalisée par les services du Domaine. Le Conseil municipal se positionnera, une fois l'avis de France Domaine transmis.

6. Questions diverses

– Démission :

M. Xavier CLEMENT a transmis un courrier au Conseil municipal pour signifier qu'il mettait fin à son mandat de Conseiller municipal. Le Conseil prend acte de cette décision et remercie M. Xavier CLEMENT de son engagement pendant 5 ans au sein de la commune.

– Aire de jeux :

Les travaux de rénovation de l'aire de jeux pourraient débuter en début d'année si la météo le permet. Par conséquent, le démontage des structures et de la clôture à la charge de la commune, sera réalisé début janvier par les membres volontaires du Conseil municipal.

– Vœux 2024 :

Les vœux de la municipalité auront lieu le 19 janvier prochain à 19h30 au Centre d'Accueil. La commune recevra également à cette occasion les vœux de la communauté de communes Frasnè-Drueon. Toute la population est invitée à participer à ce moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h36.

Le Président de séance,
Éric LIEGEON

Le Secrétaire de séance,
Guillaume PATOZ